

Compte rendu du Conseil d'établissement

Séance du 19 décembre 2025

1. Fonctionnement du Conseil d'établissement

- Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint
Mme Boschat est désignée secrétaire de séance et Mme Rey de Rovère secrétaire adjointe.
- Adoption de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimité : 15 voix pour / 15.
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Approuvé à l'unanimité : 15 voix pour / 15.

2. Questions administratives et financières

2.1 Voyage inter-CVL

Un voyage inter-CVL est organisé par l'AEFE à Varsovie du 18 au 20 mars 2026, afin de permettre la rencontre des élèves élus des différents conseils de vie lycéenne.

Le Lycée français de Moscou sera représenté par deux élèves :

- la vice-présidente du CVL (classe de terminale),
- son suppléant (classe de première).

Les élèves seront accompagnés par Mme Rey de Rovère et M. Schütz.

Le financement du déplacement sera intégralement assuré par le LFM. Aucune participation financière ne sera demandée aux familles.

2.2 Contexte budgétaire 2026

La Direction présente le contexte budgétaire national et ses conséquences pour le réseau AEFE :

- Désengagement progressif de l'État auprès de l'AEFE à hauteur de 60 millions d'euros entre 2024 et 2026.
- Mise en place de mesures financières concernant les pensions civiles des personnels qui toucheront toutes les catégories de personnels : résidents, expatriés et détachés.

Comme annoncé au conseil d'administration de l'AEFE, tenu la veille, les établissements devront supporter une remontée progressive :

- 35 % en 2026,
- 50 % en 2027.

Pour le LFM, le coût est estimé à **360 000 euros en 2026**, en sus de la PFC et de la PPRD.

L'AEFE reconnaît les conséquences négatives de ces mesures, parmi lesquelles :

- Des hausses possibles des frais de scolarité

- Des déconventionnements

L'agence fait également l'objet d'une réforme, et une sénatrice a été chargée d'émettre un rapport à ce sujet.

À titre indicatif, la hausse moyenne des frais de scolarité des EGD en 2026 est estimée à +9 %.
Les partenaires du réseau sont également mis à contribution.

Trois axes de travail sont identifiés par l'AEFE :

1. Réalisation d'économies
2. Recherche de nouvelles recettes (notamment par l'augmentation des frais de scolarité)
3. Utilisation des fonds de roulement

L'Agence engage par ailleurs une réflexion sur sa politique de ressources humaines, avec notamment l'objectif affiché de réduire le nombre de personnels détachés, jugés plus coûteux.

2.3 Tarifs de scolarité 2026-2027

La Direction propose une augmentation des frais de scolarité de **+7 %**, et considère que cette augmentation « modérée » est rendue possible notamment par la fermeture du site de Bounine.

Pour mémoire, les hausses précédentes étaient les suivantes :

- +15 % à la rentrée 2025,
- +5 % à la rentrée 2024,
- +9,9 % à la rentrée 2023.

Le Président du Conseil Consulaire interroge la Direction sur le montant envisagé de l'augmentation pour l'exercice 2027.

La Direction indique qu'il est à ce stade difficile d'établir un prévisionnel précis, mais que la hausse sera à minima équivalente à celle de 2026.

Le conseiller consulaire demande le montant exact de la trésorerie de l'établissement.

La Direction précise qu'elle s'élève à **8,9 millions d'euros** au 31 décembre 2024.

Le conseiller consulaire souligne que cette trésorerie résulte des efforts consentis par l'établissement et les familles avant 2022 et qu'elle était initialement destinée à des projets de développement immobilier, et non à la couverture de déficits structurels.

Vote des tarifs 2026-2027 : Le vote est consultatif.

- 12 voix pour,
- 3 voix contre.

2.4 Projet de restructuration de l'école primaire – rentrée 2026

Fermeture du site de Bounine

La Direction présente la situation actuelle de l'école primaire, répartie sur deux sites pour un total d'environ **330 élèves**.

Le site de Bounine :

- N'appartient pas à l'établissement,
- Est loué auprès de la mairie de Moscou par un bail courant jusqu'en 2030,
- Présente plusieurs contraintes majeures :
 - Un coût élevé,
 - Un entretien non assuré par le propriétaire et supporté de fait par le LFM.

Des travaux de maintenance de la toiture, chiffrés à près d'un million d'euros, auraient dû être réalisés après 2021 mais ne l'ont jamais été, compromettant notamment la conformité en matière de sécurité incendie.

À la question du conseiller consulaire sur les investissements réalisés depuis 2015 sur le site de Bounine, la Direction indique qu'il est difficile d'en établir un chiffrage précis, mais qu'ils peuvent être estimés à environ un million d'euros.

Le représentant de l'Ambassade rappelle la transparence de l'établissement et souligne la nécessité de travailler collectivement à la pérennité du LFM.

2.5 Impact du regroupement des classes de primaire

Voir annexe pour les chiffres des effectifs, document présenté en séance

La Direction présente les effectifs actuels par site, puis une projection pour la rentrée 2026-2027 intégrant la fermeture de Bounine.

Cette projection, fondée sur des effectifs stables, montre que :

- L'établissement sera en capacité d'accueillir les élèves dans des conditions satisfaisantes,
- Les moyennes d'effectifs par classe resteront « confortables »,
- Des ajustements (classes à double niveau, ouverture d'une classe supplémentaire à l'IDF) resteraient possibles en cas d'augmentation significative des effectifs.

L'économie annuelle générée par la fermeture de Bounine est estimée par la direction entre 700 000 et 800 000 euros, à comparer avec le déficit constaté de 700 000 euros en 2024.

Le proviseur indique toutefois que les effets de la fermeture du site de Bounine ne se feront pas sentir, pleinement, avant l'exercice 2027.

2.6 Décision de fermeture et accompagnement

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, la Direction annonce la fermeture du site de Bounine à la rentrée 2026.

Des courriers seront adressés aux familles et aux personnels à l'issue du Conseil d'établissement.

La Direction précise que cette décision vise exclusivement à garantir la pérennité de l'établissement.

Une perte estimée à environ quarante élèves est évoquée. La Direction insiste sur le maintien de conditions d'accueil satisfaisantes dans toutes les classes.

Le Président du Conseil Consulaire estime très regrettable cette décision de fermeture de Bounine, compte tenu des difficultés éprouvés lors de l'obtention du bail auprès de la mairie de Moscou. Il rappelle que l'économie envisagée doit être appréciée en regard du montant précité d'un million d'euros de travaux effectués sur le site de Bounine depuis 2015 et qui sera perdu sans compensation.

2.7 Conséquences sur les personnels

La Direction indique que les départs de personnels liés à cette fermeture seront accompagnés. Entre **dix et douze postes** sont concernés, principalement :

- Les équipes de langues et de FLSCO,
- Les ASEM,
- Les professeurs documentalistes du primaire,
- Les AED.

La priorité sera donnée aux départs volontaires et aux éventuels reclassements dans la structure. La commission de dialogue social assurera le suivi du dossier et se réunira dès le lundi 12 janvier. Une réunion d'information à destination des personnels du primaire est prévue le jeudi 8 janvier.

À la question d'une représentante du personnel concernant l'hypothèse d'une absence de volontaires, la Direction évoque deux possibilités :

- Une réduction du temps de travail,
- Un licenciement économique pour restructuration.

La Direction précise que le droit du travail russe fixe un cadre strict en la matière, qui sera scrupuleusement respecté.

Concernant l'éventuel changement de statut des personnels de droit local (recrutement par le MID via INPREDKADRY), la Direction indique qu'aucune décision définitive n'a encore été communiquée. Le coût annuel pour l'établissement serait d'environ 800 000 euros.

Le Président du Conseil Consulaire estime qu'en l'absence de certitude, il n'est pas opportun d'alarmer les membres du Conseil.

Le représentant de l'Ambassade précise qu'il lui a été indiqué oralement que le LFM resterait à l'écart de cette mesure, sans qu'aucune confirmation écrite ne soit disponible à ce jour. Il rappelle que l'IFR est déjà concerné par ce dispositif, qui engendre des contraintes financières et administratives importantes.

2.8 Budget 2026

Le budget 2026 est présenté à **l'équilibre**, hors flux non budgétaires liés aux remontées AEFE, notamment la nouvelle contribution de 35 %.

La trajectoire budgétaire de l'établissement sera examinée lors d'un **dialogue de gestion avec l'AEFE**, prévu le **19 février**, auquel l'ensemble des EGD participera.

Le budget est soumis au vote consultatif.

3. Questions diverses des parents

Question n°1

Un parent interroge la Direction sur la connaissance, par le Directeur administratif et financier, des financements que pourraient octroyer l'AEFE pour le projet d'extension.

Au regard du contexte budgétaire actuel, il apparaît peu probable que l'AEFE puisse financer des projets d'investissement au Lycée français de Moscou.

Question n°2

Un parent rappelle qu'en 2014, l'ouverture du site de Bounine avait été accélérée à la demande de l'Ambassade de France, dans un objectif d'amélioration de la sécurité du site de l'IDF. Il interroge la Direction sur les mesures de sécurité envisagées dans le nouveau projet, dans l'hypothèse d'une augmentation du nombre d'élèves sur le site de l'IDF.

La Direction précise qu'il n'y aura pas davantage d'élèves sur le site de l'IDF à la rentrée 2026-2027 qu'actuellement, ce qui ne modifie pas les conditions générales de sécurité existantes.

4. Conclusion

Une représentante des personnels exprime la tristesse de l'équipe de l'école Ivan Bounine, contrainte de quitter ses locaux à l'issue de l'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'établissement lève la séance, après les remerciements du Proviseur, à 15 h 00.

La secrétaire de Séance : N Boschat

La secrétaire adjointe de séance : S Rey de Rovère

Le Président de séance : JP Schütz